



Statistique des nouvelles rentes

Description

La statistique des nouvelles rentes (NRS) indique le nombre de personnes qui entrent dans le cercle des bénéficiaires du système de prévoyance vieillesse en touchant une nouvelle prestation sous forme de rente ou de capital. On dispose de données pour les 3 piliers depuis 2015. Est qualifiée de « nouvelle » une rente qui est perçue pour la première fois dans l'année précisée. Etant donné qu'une personne peut percevoir des rentes des trois piliers, elle peut bénéficier à plusieurs reprises d'une « nouvelle rente ». La statistique indique le montant moyen et médian des nouvelles rentes et des prestations en capital ainsi que le montant moyen et médian perçu par personne. Pour les prestations en capital (2^e pilier et pilier 3a), les informations indiquent en outre si elles ont été versées dans le cadre du départ à la retraite ou pour d'autres raisons (par ex. encouragement à la propriété du logement).

Résultats publiés :

- Nombre de nouveaux bénéficiaires de prestations du système de la prévoyance vieillesse en Suisse, ainsi que les montants.
- Nombre des nouvelles prestations versées par les trois piliers de la prévoyance vieillesse, ainsi que les montants associés.
- Nombre de personnes, ainsi que les montants perçus, ayant retiré un capital du 2^{ème} pilier ou du pilier 3a pour l'accession à la propriété du logement ou le fait de devenir indépendant sur le marché du travail.

La publication se fait sous la forme de tableaux, de graphiques et de contenus web.

Méthodologie

Méthodologie utilisée :

Enquête exhaustive. Les données proviennent de deux sources administratives : du registre des rentes de la Centrale de compensation (CdC) et des annonces des institutions de prévoyance et des sociétés d'assurance à l'Administration fédérale des contributions (AFC).

Univers de base et unités d'enquête :

L'univers de base correspond à la population résidente permanente en Suisse qui perçoit une nouvelle prestation du système de la prévoyance vieillesse au 31 décembre de l'année civile.

Variables utilisées (sélection) :

Population résidente permanente qui perçoit au moins une nouvelle prestation vieillesse :

- Rente 1^e pilier (montants)
- Rente 2^{ème} pilier (montants)
- Capital 2^{ème} pilier (montants)
- Capital pilier 3a (montants)

Population résidente permanente qui perçoit des prestations particulières :

- Capital du 2^{ème} pilier dans le cadre de l'accession à la propriété du logement ou le fait de devenir indépendant sur le marché du travail.
- Capital du pilier 3a dans le cadre de l'accession à la propriété du logement ou le fait de devenir indépendant sur le marché du travail
- Capital d'une assurance-vie du pilier 3b.

Date de l'enquête :

Annuelle (par année civile)

Période de l'enquête :

Disponible depuis 2015.

	<p>Périodicité de la publication : Publication annuelle</p> <p>Degré de régionalisation : National et cantonal</p> <p>Appariement utilisé : Statistique de la population des ménages (STATPOP)</p>
Politique de révision	<p>Des révisions sont réalisées au besoin et décrites en détail dans le document Analyse des révisions.</p> <p><i>Révision de routine</i> Aucune</p> <p><i>Révisions méthodologiques</i> Données 2022 : afin d'améliorer la qualité de certaines variables, les données NRS sont appariées aux données de STATPOP. De ce fait, l'univers de référence est la population résidente permanente au 31 décembre de l'année d'enquête. Les données de 2015 à 2021 ont été révisées en conséquence.</p> <p><i>Révision non-planifiée</i> Données 2015-2018 : les données concernant les prestations en capital versées par le pilier 3b ont été recalculées suite à l'identification d'erreurs dans la source des données.</p>
Bases légales	<p>Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)</p>
Organisation	<p>Office fédéral de la statistique (OFS, section Revenus, consommation et conditions de vie)</p> <p>Renseignements : Section Revenus, consommation et conditions de vie +41 58 463 64 21 info.ekl@bfs.admin.ch</p>